

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2130

15 novembre 2006

SOMMAIRE

31 Invest S.A., Luxembourg	102203	Mc Anthony S.A., Larochette.....	102235
ABN Amro Life S.A., Luxembourg	102240	Morrison Holdings S.A., Luxembourg.....	102235
Aerium FGG Capital, S.à r.l., Senningerberg	102212	Morrison Holdings S.A., Luxembourg.....	102237
Aerium FGG Capital, S.à r.l., Senningerberg	102213	Muskingham, S.à r.l., Luxembourg	102199
Angiolucci International S.A., Luxembourg	102223	Pablo Holding S.A., Larochette	102232
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg.....	102209	Peiperita S.A., Luxembourg.....	102209
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg.....	102212	Riola S.A., Luxembourg	102226
Aspecta Assurance International Luxembourg S.A., Luxembourg	102218	Riola S.A., Luxembourg	102227
Banaras S.A., Larochette.....	102228	Rodan S.A., Luxembourg	102205
BNK4 S.A., Luxembourg.....	102232	Rowa S.A., Dudelange.....	102194
BNK4 S.A., Luxembourg.....	102234	S.P.F.E. S.A., Luxembourg.....	102199
Bopan S.A., Larochette	102228	Safcon Air S.A., Luxembourg.....	102235
Compagnie de Commerce et d'Industrie S.A., Luxembourg.....	102222	Saint Guy Immo, S.à r.l., Luxembourg	102204
Compagnie de Commerce et d'Industrie S.A., Luxembourg.....	102222	Saint Guy Immo, S.à r.l., Luxembourg	102204
Crocus Business Company (CBC) S.A., Larochette	102232	Solage S.A., Luxembourg	102221
Eaton Holding II, S.à r.l., Luxembourg.....	102214	Stern Finance S.A., Luxembourg.....	102222
Eaton Holding II, S.à r.l., Luxembourg.....	102217	Sycomore Investments S.A., Luxembourg	102222
Eduma Marketing & Education S.A., Larochette ..	102234	T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Pé- tange.....	102231
Estates S.A., Luxembourg.....	102225	Takeoff Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg.....	102225
Euronic Holding S.A., Larochette.....	102235	Takeoff Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg.....	102226
Européenne d'Investissement S.A., Luxembourg.....	102199	Takeoff Luxco 3, S.à r.l., Luxembourg.....	102223
Franzoni Group S.A., Luxembourg	102203	Takeoff Luxco 3, S.à r.l., Luxembourg.....	102224
Ganghi S.A., Larochette	102232	Taurus Euro Retail Holding, S.à r.l., Luxembourg	102205
HEPP III Luxembourg MBP, S.à r.l., Luxembourg	102194	Taurus Euro Retail Holding, S.à r.l., Luxembourg	102208
Hospitality Services, S.à r.l., Luxembourg.....	102235	Technoblock International S.A., Luxembourg	102212
Hôtel des Ducs, S.à r.l., Luxembourg.....	102221	Tishman Speyer Q106 G.P., S.à r.l., Senninger- berg	102218
Immofonds, S.à r.l., Howald	102221	Tishman Speyer Valentinskamp G.P., S.à r.l., Sen- ningerberg	102237
Indesit Company Financial Services Luxembourg S.A., Luxembourg	102223	Tishman Speyer Valentinskamp G.P., S.à r.l., Sen- ningerberg	102240
IPEF II Holdings N°5 S.A., Luxembourg	102198	Transmec International S.A., Luxembourg	102214
Lavender Blue S.A., Luxembourg.....	102228	Vanstar Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	102231
Loherco S.A., Luxembourg.....	102231	W.T.M. S.A., Luxembourg	102221
		WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxembourg	102221

ROWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.142.

Le bilan au 6 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105059.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HEPP III LUXEMBOURG MBP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 119.853.

STATUTES

In the year two thousand and six, one the eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 108.984,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further acquire, dispose of, manage and exploit for its own account, real and personal property, including patents, marks, licenses, permits and other industrial property rights, the Company will however never own directly more than three real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HEPP III LUXEMBOURG MBP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of its shareholders, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. If at any one time, the Company holds directly or indirectly more than three (3) real estate properties, the Company's shares and/or the beneficiary parts which may be issued from time to time by the Company shall not be held by more than thirty (30) shareholders and/or holders of beneficiary parts.

In such case, the Company's shares and/or the Company's beneficiary parts shall not be held by any individuals, nor by any entities which are not legal entities pursuant to the German tax law and which have one or more individuals as its members or owners.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, they will constitute a board of managers. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that the managers shall be named «A Manager» or «B Manager». The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of an A Manager, or by the joint signature of one A Manager and one B Manager, or by the signature of any person(s) to whom such power has been delegated by one A Manager or jointly by one A Manager and one B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with the approval of at least one A Manager.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. The shareholders assume all powers conferred to the general meeting of shareholders.

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg elected by the board of managers and mentioned in the convening notice.

E. Fiscal year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006

Subscription - Payment

The one thousand (1,000) shares have been fully subscribed by HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., prenamed. All the shares so subscribed are fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a. Mr Gordon Black, Managing Director of HEITMAN INTERNATIONAL LLC, born in Royal Oak, Michigan, U.S.A., on April 23, 1965, residing professionally at Grand Buildings, 1-3 The Strand, London, WC2N 5HR, United Kingdom, as A Manager;

b. Mr Otis Spencer, born on July 14, 1965 in Yokosuka, Japan, residing professionally at Al. Armii Ludowej 14, 00-638 Varsaw, Poland, as A Manager; and

c. Mr Sansal Ozdemir, Internal Auditor, born on March 31, 1973, in Çankaya, Turkey, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, as A Manager.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

HEPP III MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir, céder, gérer et exploiter, pour son propre compte, des biens personnels et immobiliers, y compris des brevets, des marques, des licences, des permis et tout autre droit de propriété industrielle, la Société ne détiendra néanmoins jamais directement plus de trois biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination HEPP III LUXEMBOURG MBP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il y n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dans l'hypothèse où la Société détient directement ou indirectement plus de trois biens, les parts sociales de la Société et/ou les parts bénéficiaires émises par la Société ne pourront être détenues par plus de trente (30) associés et/ou détenteurs de parts bénéficiaires.

Dans ce cas, les parts sociales et/ou les parts bénéficiaires émises par la Société ne pourront être détenues par aucune personne physique ni par aucune entité qui ne soit pas une personne morale considérée comme non-transparente par le droit fiscal allemand et qui compte une ou plusieurs personnes physiques parmi ses membres ou ses propriétaires.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. L'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que les gérants seront appelés «Gérant A» ou «Gérant B». Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui tel pouvoir aura été délégué par un Gérant A ou conjointement par un Gérant A et un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Les associés exercent tous pouvoirs qui leur sont conférés par l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu choisi par le conseil de gérance et mentionné sur la convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites en totalité par HEPP III MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ trois mille euros.

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a. Monsieur Gordon Black, Managing Director de HEITMAN INTERNATIONAL LLC, né à Royal Oak, Michigan, U.S.A., le 23 avril 1965, demeurant professionnellement au Grand Buildings, 1-3 The Strand, London, WC2N 5HR Royaume-Uni, en tant que Gérant A;

b. Monsieur Otis Spencer, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka, Japon, résidant professionnellement à Al. Armii Ludowej 14, 00-638 Varsovie, Pologne, en tant que Gérant A; et

c. Monsieur Sansal Ozdemir, auditeur interne, né le 31 mars 1973 à Çankaya, Turquie, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, en tant que Gérant A.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse de siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 17, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(106976.3/242/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

IPEF II HOLDINGS N°5 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.537.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 5 juillet 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2006, volume 154S, folio 46, case 12, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour la société

J. Elvinger

(107270.3/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

MUSKINGHAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 111.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

M. Van Krimpen.

(105070.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

S.P.F.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.047.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(105075.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 119.864.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 20 juillet 2006; et

2. LOUV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.272,

ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 20 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a, en outre, pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. Pouvoirs des assembles générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée à la majorité requise par la loi engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y aurait égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part

au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Art. 16. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 19. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée.	309 actions
2. LOUV, S.à r.l., prénommée	<u>1 action</u>
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
 - a. DMC, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;
 - b. MADAS, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg;
 - c. LOUV, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 9, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

J. Elvinger.

(107051.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

31 INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 81.187.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

31 INVEST S.A., Société Anonyme

Signature

(105076.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FRANZONI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANZONI GROUP, Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(105077.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

102204

SAINT GUY IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 119.337.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORBACH INVEST, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés, ici représentée par Madame Françoise Fioriti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SAINT GUY IMMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 août 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, faire développer ou revendre tous biens immobiliers, soit en bloc soit à la découpe, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales et sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Fioriti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106940.3/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SAINT GUY IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 119.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106942.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

RODAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.303.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(105080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 240,700.-.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 111.578.

In the year two thousand and six, on the first of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- 1) TAURUS EURO RETAIL L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, USA, and which registered number is 40774728100, here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;
- 2) TAURUS EURO RETAIL LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, USA, and which registered number is 0100523, here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;
- 3) FEEDER VEHICLE ONE LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Guernsey having its registered office at Coutts House, Le Truchot, GB-GY11WD St Peter Port Guernsey, and registered under the Register of Companies of United Kingdom under number 44335 («Anglo Guernsey»), here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;
- 4) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Ireland having its registered office at Heritage House, Saint Stephens Green, Dublin 2, Ireland, and registered under the Register of Companies of Ireland under number 336075 («AIAC»), here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal;
- 5) STICHTING PENSIOENFONDS VOOR HUISARTSEN, a Dutch Foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its statutory seat at Utrecht, Hoofdstraat 248, 3972 LK Driebergen-Rijsenburg, Netherlands, and registered with the register of commerce and industries of Utrecht under number 41177476 («SPH»), here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal; and
- 6) STICHTING PENSIOENFONDS MEDISCHE SPECIALISTEN, a Dutch Foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its statutory seat at Utrecht, Driebergseweg 17, 3708 JA Zeist, Netherlands, and registered with the register of commerce and industries of Utrecht under number 41177485 («SPMS»), here represented by Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.578 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on October 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 303 of February 10, 2006, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on August 17, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the article 12 and the first paragraph of the article 14 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 12. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»), comprised of six (6) managers who need not be shareholders. The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, shall designate three (3) managers as «TAURUS Manager» which shall be elected from a list of managers presented by TAURUS EURO RETAIL LP, two (2) managers as «Anglo Manager» of which one (1) shall be elected from a list of managers presented by FEEDER VEHICLE ONE LIMITED (the «Anglo Guernsey Manager») and one (1) shall be elected from a list of man-

agers presented by ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED (the «AIAC Manager») and by one (1) manager as «SPH/SPMS Manager» which shall be elected from a list of managers presented by SPH and SPMS.

The rights of a shareholder to present a list of managers to be elected by the general meeting of shareholders of the Company as mentioned in the preceding paragraph shall terminate upon such person ceasing to be shareholders of the Company.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least three (3) of the managers (including at least one TAURUS Manager and one Anglo Manager) are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Except for decisions requiring the approval of each of the Anglo Managers and of one TAURUS Manager, as expressly set forth in article 14 below or those resolutions that, in accordance with the applicable law or any other provisions of these articles of incorporation, require a higher majority approval, the Board of Managers shall adopt its resolutions by the affirmative vote of a majority of the managers attending the meeting with the affirmative vote of at least one TAURUS Manager always required.

Each Manager shall have one vote.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of a TAURUS Manager, or by the joint signature of an Anglo Manager and a TAURUS Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by a TAURUS Manager or jointly by an Anglo Manager and a TAURUS Manager.»

«**Art. 14.** The following matters relating to the business and affairs of the Company («Major Decisions») shall always require the affirmative vote of the majority of Managers attending the meeting with the affirmative vote of one TAURUS Manager and the approval of each of the Anglo Managers.»

The other paragraphs of the article 14 shall remain unchanged.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Rodney Zimmerman, as new member of the board of managers of the Company (the «Board of Manager») as SPH/SPMS Manager, with effect as of the date of the present resolution, for an indefinite period.

The Board of Managers shall henceforth be comprised of the six (6) managers: Mr Scott Tully as TAURUS Manager, Mrs Linda Kassof as TAURUS Manager, Mrs Tinchuck Agnès Ng as TAURUS Manager, Mr David Murray as Anglo Guernsey Manager, Mr Gerard Davis as AIAC Manager, and Mr Rodney Zimmerman, as SPH/SPMS Manager.

Third resolution

Following the admission of SPH and SPMS in the share capital of the Company as of August 17, 2006, such two new Shareholders shall become parties to a shareholders' agreement relating to the shares of the Company, entered into on February 22, 2006, and which shall be amended shortly (the «Shareholders Agreement»).

Pursuant to Article 8 of the Shareholders' Agreement, no Shareholder shall transfer or assign, or cause or permit the transfer of all or any portion of its Interest or any interest therein, without obtaining the prior written consent of Shareholders holding three-quarters (3/4) of all Shares (as such terms are defined in the Shareholders' Agreement). Any transfer, or purported transfer, of all or any part of the Interest made in violation of the provisions of this Article 8 shall be void and of no force or effect against the Company, the other Shareholders, any creditor of the Company or any claimant against the Company.

The Shareholders' Agreement provides however that (a) certain transfers of Interest are permitted to Affiliates, (b) certain transfers from AIAC made in order to comply with the European Communities (Life Assurance) Framework Regulation 1994 are permitted, (c) certain transfers from Anglo Guernsey to AIAC are permitted and (d) certain other transfers are expressly permitted under certain conditions, as it has been further described and discussed among the Shareholders during the present Extraordinary General Meeting (together «Permitted Transfers»).

The Shareholders resolve unanimously to pre-approve (i) the Affiliates of each of the Shareholders party to the Shareholders' Agreement, and (ii) any transferee to whom an Interest is transferred pursuant to a Permitted Transfer, as eligible transferee of the Interests if the related transfer is made in compliance with the provisions of the Shareholders Agreement.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at seven hundred Euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg), qui sera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) TAURUS EURO RETAIL L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Ville de Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19801, USA, et dont le numéro d'immatriculation est le 40774728100, ici représenté par Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) TAURUS EURO RETAIL LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Ville de Wilmington, Comté de New Castle, Delaware, 19801, USA, Etats-Unis d'Amérique, et dont le numéro d'immatriculation est le 0100523, ici représentée par Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) FEEDER VEHICLE ONE LIMITED, une limited company constituée et régie selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Coutts House, Le Truchot, GB-GY11WD St Peter Port Guernesey, et immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 44335 («Anglo Guernesey»), ici représentée par Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

4) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, une limited company constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à Heritage House, Saint Stephens Green, Dublin 2, Irlande, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 336075 («AIAC»), ici représentée par Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

5) STICHTING PENSIOENFONDS VOOR HUISARTSEN, une fondation constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Utrecht, Hoofdstraat 248, 3972 LK Driebergen-Rijsenburg, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Utrecht sous le numéro 41177476 («SPH»), ici représentée par Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

6) STICHTING PENSIOENFONDS MEDISCHE SPECIALISTEN, une fondation constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Utrecht, Dribergseweg 17, 3708 JA Zeist, Pays-Bas, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Utrecht sous le numéro 41177485 («SPMS»), ici représentée par Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.578 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 14 octobre 2005, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 303 du 10 février 2006, et qui a été modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), le 17 août 2006, dont la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 12 et le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de six (6) gérants qui ne sont pas nécessairement des associés. L'associé unique ou, selon les cas, les associés devra/devront désigner trois (3) gérants en qualité de «Gérants TAURUS» qui devront être élus d'après une liste de candidats présentée par TAURUS EURO RETAIL LP, de deux (2) gérants en qualité de «Gérants Anglo», dont un (1) devra être élu d'après une liste de candidats présentée par FEEDER VEHICLE ONE LIMITED (le Gérant Anglo Guernesey») et un (1) devra être élu d'après une liste de candidats présentée par ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED (le «Gérant AIAC»), et par un (1) gérant en qualité de «Gérant SPH/SPMS» qui devra être élu d'après une liste de candidats présentée par SPH et SPMS.

Les droits d'un associé de présenter une liste de candidats éligibles comme gérants par l'assemblée générale des associés de la Société, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe précédent, cessent dès que celui-ci n'est plus associé de la Société.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins trois (3) des gérants (incluant au moins un Gérant TAURUS et un Gérant Anglo) sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

A l'exception des décisions requérant l'approbation de chacun des Gérants Anglo et d'un Gérant TAURUS, ainsi qu'il est expressément prévu à l'article 14 ci-après, ou des résolutions qui, conformément à la loi applicable ou à toute autre disposition des présents statuts, requièrent une majorité d'approbation plus importante, le Conseil de Gérance adopte ses résolutions par le vote positif d'une majorité des gérants présents à la réunion avec le vote positif d'au moins un Gérant TAURUS qui est toujours requis.

Chaque gérant dispose d'une voix.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un Gérant TAURUS ou, par la signature conjointe d'un Gérant Anglo et d'un Gérant TAURUS, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui tel pouvoir aura été délégué par un Gérant TAURUS ou conjointement par un Gérant Anglo et un Gérant TAURUS.

«**Art. 14.** Les matières suivantes relatives à la gestion des affaires de la Société («Décisions Majeures») requerront toujours le vote positif de la majorité des gérants participants à la réunion et l'approbation d'un Gérant TAURUS et de chaque Gérant Anglo.»

Les autres paragraphes de l'article 14 demeurent inchangés.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur Rodney Zimmerman, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») et en qualité de Gérant SPH/SPMS, avec effet au jour des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera par conséquent composé des six (6) gérants suivants: Monsieur Scott Tully en qualité de Gérant TAURUS, Madame Linda Kassof en qualité de Gérant TAURUS, Madame Tinchuck Agnès Ng en qualité de Gérant TAURUS, Monsieur David Murray en qualité de Gérant Anglo Guernsey, Monsieur Gerard Davis en qualité de Gérant AIAC, et Monsieur Rodney Zimmerman, en qualité de Gérant SPH/SPMS.

Troisième résolution

Suite à l'entrée de SPH et SPMS dans le capital de la société, ces deux nouveaux associés vont devenir parties à un pacte d'associés relatif aux parts sociales de la Société, conclu le 22 février 2006 et qui va être amendé prochainement (le «Pacte d'Associés»).

Aux termes de l'article 8 du Pacte d'Associés, les Associés ne peuvent céder ou transférer, causer ou permettre le transfert de tout ou partie de leurs Intérêts ou de tout intérêt y afférant, sans avoir préalablement reçu l'accord écrit des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) de l'ensemble des Parts Sociales (tels que sont définis ces termes dans le Pacte d'Associés). Tout transfert ou transfert envisagé de tout ou partie des Intérêts, fait en violation des dispositions de l'article 8 du Pacte d'Associés sera nul et non avenu et inopposable à la Société, aux autres Associés, créanciers de la société ou tout plaignant contre elle.

Le Pacte d'Associés dispose cependant que (a) certains transferts d'Intérêts à des Affiliés sont autorisés, (b) certains transferts de la part de AIAC effectués du fait de la Réglementation Cadre des Communautés Européennes (Assurance Vie) de 1994 sont autorisés, (c) certains transferts de Anglo Guernsey à AIAC sont autorisés et (d) certains autres transferts sont expressément autorisés sous certaines conditions, ainsi que qu'il a été décrit et plus amplement discuté par les Associés au cours de la présente Assemblée Générale Extraordinaire (ensemble «Transferts Autorisés»).

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver à l'avance (i) les Affiliés de tout Associé partie au Pacte d'Associés et, (ii) tout cessionnaire recevant des Intérêts conformément à un Transfert Autorisé, en tant que cessionnaire des Intérêts éligible, si le transfert visé est effectué en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cette modification de ses articles d'incorporation est estimé à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2006, vol. 470, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(107260.3/5770/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

TAURUS EURO RETAIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.700,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 111.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(107262.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102209

PEIPERITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.536.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

(105081.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 44,634,625.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand and six, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (the «Company»), incorporated by deed of the Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C, n° 726, page 34809. The articles of incorporation have been amended for the last time on August 22, 2006, pursuant to a deed of M^e Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 11.00 a.m. and is presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Guy Decker, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Bernardine Vos, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of six million eighty-four thousand Euro (EUR 6,084,000.-) to bring it from its current amount of forty-four million six hundred thirty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,634,625.-), divided into three hundred fifty-seven thousand seventy-six (357,076) class A shares, five hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (535,616) class B shares and eight hundred ninety-two thousand six hundred ninety-three (892,693) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 38,550,625.-), divided into three hundred eight thousand four hundred four (308,404) class A shares, four hundred sixty-two thousand six hundred eight (462,608) class B shares and seven hundred seventy-one thousand thirteen (771,013) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of forty-eight thousand six hundred seventy-two (48,672) class A shares, seventy-three thousand eight (73,008) class B shares and one hundred twenty-one thousand six hundred eighty (121,680) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) to 2).

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of forty-four million six hundred thirty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,634,625.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of six million eighty-four thousand Euro (EUR 6,084,000.-) to bring it from its current amount of forty-four million six hundred thirty-four thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 44,634,625.-), divided into three hundred fifty-seven thousand seventy-six (357,076) class A shares, five hundred thirty-five thousand six hundred sixteen (535,616) class B shares and eight

hundred ninety-two thousand six hundred ninety-three (892,693) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 38,550,625.-) divided into three hundred eight thousand four hundred four (308,404) class A shares, four hundred sixty-two thousand six hundred eight (462,608) class B shares and seven hundred seventy-one thousand thirteen (771,013) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of redemption and cancellation of (i) forty-eight thousand six hundred seventy-two (48,672) class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of six hundred eight thousand four hundred Euro (EUR 608,400.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I and of six hundred eight thousand four hundred Euro (EUR 608,400.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) seventy-three thousand eight (73,008) class B shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of one million eight hundred twenty-five thousand two hundred Euro (EUR 1,825,200.-) to the shareholder MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, and (iii) one hundred twenty-one thousand six hundred eighty (121,680) class C shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and repayment of three million forty-two thousand Euro (EUR 3,042,000.-) to the shareholder THE UBK PEPP LUX., S.à r.l.

The repayments may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing creditors of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«6.1 The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at thirty-eight million five hundred fifty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 38,550,625.-), represented by one million five hundred forty-two thousand twenty-five (1,542,025) shares, consisting of the following:

three hundred eight thousand four hundred four (308,404) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;

four hundred sixty-two thousand six hundred eight (462,608) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share; and

seven hundred seventy-one thousand thirteen (771,013) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever, incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, n° 726, page 34809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 août 2006 par acte de Maître Marc Lecuit, notaire, résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six millions quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 6.084.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions six cent trente-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.634.625,-), divisé en trois cent cinquante-sept mille soixante-seize (357.076) parts sociales

de catégorie A, cinq cent trente-cinq mille six cent seize (535.616) parts sociales de catégorie B et huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-treize (892.693) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-), divisé en trois cent huit mille quatre cent quatre (308.404) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante-deux mille six cent huit (462.608) parts sociales de catégorie B et sept cent soixante et onze mille treize (771.013) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie de rachat et d'annulation de quarante-huit mille six cent soixante-douze (48.672) parts sociales de catégorie A, soixante-treize mille huit (73.008) parts sociales de catégorie B et cent vingt et un mille six cent quatre-vingts (121.680) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification de l'article 6 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au point 1).

3. Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumises simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quarante-quatre millions six cent trente-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.634.625,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après délibérations, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six millions quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 6.084.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions six cent trente-quatre mille six cent vingt-cinq euros (EUR 44.634.625,-), divisé en trois cent cinquante-sept mille soixante-seize (357.076) parts sociales de catégorie A, cinq cent trente-cinq mille six cent seize (535.616) parts sociales de catégorie B et huit cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-treize (892.693) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-), divisé en trois cent huit mille quatre cent quatre (308.404) parts sociales de catégorie A, quatre cent soixante-deux mille six cent huit (462.608) parts sociales de catégorie B et sept cent soixante et onze mille treize (771.013) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par voie de rachat et d'annulation de (i) quarante-huit mille six cent soixante-douze (48.672) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de six cent huit mille quatre cents euros (EUR 608.400,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I et de six cent huit mille quatre cents euros (EUR 608.400,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) soixante-treize mille huit (73.008) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement d'un million huit cent vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 1.825.200,-) à l'associé MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) cent vingt et un mille six cent quatre-vingts (121.680) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et paiement de trois millions quarante-deux mille euros (EUR 3.042.000,-) à l'associé THE UBK PEPP LUX., S.à r.l.

Lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1 La valeur nominale du Capital social est fixée à trente-huit millions cinq cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros (EUR 38.550.625,-), représenté par un million cinq cent quarante-deux mille vingt-cinq (1.542.025) parts sociales consistant en:

trois cent huit mille quatre cent quatre (308.404) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

quatre cent soixante-deux mille six cent huit (462.608) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

sept cent soixante et onze mille treize (771.013) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier pour modifier le registre des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: M. Nezar, G. Decker, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 53, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106934.3/220/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106935.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour la TECHNOBLOCK INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(105083.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 104.708.

In the year two thousand and six, on the first day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8- 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.644, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declares that it is the sole partner of AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 104.708, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29th day of November 2004 published on 17th day of March 2005 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 241.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.644, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 104.708, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 mars 2005 n° 241.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, rue 8-10 Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2006.

P. Bettingen.

(107036.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

AERIUM FGG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 104.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2006.

P. Bettingen.

(107038.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102214

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.

V. Arno' / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(105084.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EATON HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 356,300.-.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.077.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of EATON HOLDING II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 13 May 2004, registered under the number 101.077 with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, published in Mémorial C under number 775 of 28 July 2004, the articles of association of which have been amended several times and for the last time on January 9, 2006 by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger not yet published.

There appeared:

EATON L.P., a limited partnership registered in Scotland, with number 55520 under the limited Partnership Act 1907 and having its principal office at Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4 NA, represented by Mr Thomas Held, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on April 11, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearer requested the notary to state that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,563 (three thousand five hundred sixty-three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) so as to raise it from EUR 356,300.- (three hundred fifty-six thousand three hundred Euro) to EUR 381,900.- (three hundred eighty-one thousand nine hundred Euro) by the creation and the issuance of 256 (two hundred fifty-six) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights as the outstanding shares and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 102,415.- (one hundred two thousand four hundred fifteen Euro);

2. Subscription, intervention of the subscriber and issuance of 256 (two hundred fifty-six) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by a contribution in kind consisting in 2 (two) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing 1% (one percent) of the share capital of EATON HOLDING I B.V.;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such increase of capital;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 356,300.- (three hundred fifty-six thousand three hundred Euro) to EUR 381,900.- (three hundred eighty-one thousand nine hundred Euro) by the creation and the issuance of 256 (two hundred fifty-six) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights as the outstanding shares and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 102,415.- (one hundred two thousand four hundred fifteen Euro).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) by a contribution in kind consisting in 2 (two) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, representing 1% (one percent) of the share capital of EATON HOLDING I B.V., a company incorporated and organized under the laws of The Netherlands, with Ministry of Justice number B.V. 1.206.238, having its registered seat in Schiphol-Rijk, and its place of business at Boeing avenue 11, 1119 PC Schiphol-Rijk, registered at Chamber of Commerce in Amsterdam under file number 34174866.

Intervention - Subscription - Payment

EATON L.P. through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 25,600.- (twenty-five thousand six hundred Euro) subject by subscribing to 256 (two hundred fifty-six) new shares of the Company and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of 2 (two) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, of EATON HOLDING I B.V., with Ministry of Justice number B.V. 1.206.238, having its registered seat in Schiphol-Rijk, and its place of business at Boeing avenue 11, 1119 PC Schiphol-Rijk, registered at Chamber of Commerce in Amsterdam under file number 34174866, such contributed shares representing 1% of the issued share capital of the said company.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 128,015.- (one hundred twenty-eight thousand fifteen Euro).

Such contribution has been valued by the directors of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

EATON L.P., sole shareholder and contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- EATON L.P. is the sole registered owner of the issued shares (the Shares) of EATON HOLDING I B.V.;
- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
- the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- EATON HOLDING I B.V. is duly created and validly existing under the laws of The Netherlands; and
- EATON HOLDING I B.V. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the said company at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Directors' intervention

Thereupon intervened:

Carlo Schlessler, David Otto and Robert Parmenter, acting as members of the board of directors of the Company, represented here by Mr Thomas Held, prenamed, by virtue of a proxy which will remain annexed hereafter and acting in its capacity of directors of the Company.

Acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as directors of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 381,900.- (three hundred eighty-one thousand nine hundred Euro) represented by 3,819 (three thousand eight hundred nineteen) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid-up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EATON HOLDING II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 13 mai 2004, et enregistrée sous le numéro 101.077 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B, paru au numéro 775 du Mémorial C du 28 juillet 2004, modifié pour la dernière fois le 9 janvier 2006, par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger qui n'a pas encore été publié.

A comparu:

EATON L.P., une société constituée et enregistrée en Ecosse sous la forme d'un Limited Partnership, conformément à la loi de 1907, sous le numéro 55520, et ayant son principal établissement à Tay House, 300 Bath Street, Glasgow G2 4 NA,

représentée par Monsieur Thomas Held, juriste, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 avril 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le comparant prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés par une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.563 (trois mille cinq cent soixante-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 25.600,- (vingt-cinq mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 356.300,- (trois cent cinquante-six mille trois cents euros) à EUR 381.900,- (trois cent quatre-vingt-un mille neuf cents euros) par la création et l'émission de 256 (deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 102.415,- (cent deux mille quatre cent quinze euros);

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission de 256 (deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par un apport en nature consistant en 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant 1% (un pour-cent) du capital social de EATON HOLDING I B.V.;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 25.600,- (vingt-cinq mille six cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 356.300,- (trois cent cinquante-six mille trois cents euros) à EUR 381.900,- (trois cent quatre-vingt-un mille neuf cents euros) par la création et l'émission de 256 (deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à un montant de EUR 102.415,- (cent deux mille quatre cent quinze euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 25.600,- (vingt-cinq mille six cents euros) par un apport en nature consistant en 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant 1% (un pour cent) du capital social de EATON HOLDING I B.V., une société constituée et organisée sous les lois de droit néerlandais, sous le numéro du Ministère de la Justice B.V. 1.206.238, ayant son siège social à Schiphol-Rijk, et son siège réel à Boeing avenue 11, 1119 PC Schiphol-Rijk, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34174866.

Intervention - Souscription - Paiement

EATON L.P., représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 25.600,- (vingt-cinq mille six cents euros), moyennant la souscription de 256 (deux cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de la Société et paiement par apport en nature consistant en 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant 1% (un pour cent) du capital social de EATON HOLDING I B.V., sous le numéro du Ministère de la Justice B.V. 1.206.238, ayant son siège social à Schiphol-Rijk, et son siège réel à Boeing avenue 11, 1119 PC Schiphol-Rijk, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34174866, l'ensemble des parts sociales apportées représentant 1% (un pour cent) du capital social émis de ladite Société.

102217

Evaluation

La valeur de cet apport en nature est évaluée à EUR 128.015,- (cent vingt-huit mille quinze euros).

Cet apport a été évalué par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

EATON L.P., associé unique et apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- EATON L.P., est le seul propriétaire des parts sociales émises (les «Parts Sociales») de EATON HOLDING I B.V.;
- Les Parts Sociales sont nominatives et entièrement libérées;
- Les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun droit de gage ou droit d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un gage sur les Actions et les Actions ne sont aucunement disposées à une telle saisie;
- Les Parts Sociales sont libres de toutes charge, option, privilège, gage, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- Les Parts Sociales ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- Les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- EATON HOLDING I B.V. est dûment constituée et existe valablement en droit néerlandais; et
- EATON HOLDING I B.V. n'est pas impliquée dans une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et, il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'apporteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Carlo Schlessler, David Otto et Robert Parmenter, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Thomas Held, susnommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente et agissant en sa capacité de mandataire de la Société.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclaration et résolution qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 381.900,- EUR (trois cent quatre-vingt-un mille neuf cents euros) représenté par 3.819 (trois mille huit cent dix-neuf) parts sociales d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 4.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Held, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2006, vol. 436, fol. 39, case 1. – Reçu 1.280,15 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mai 2006.

H. Hellinckx.

(107256.3/242/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EATON HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.300,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mai 2006.

H. Hellinckx.

(107257.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(105132.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

TISHMAN SPEYER Q106 G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 20,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 117.139.

In the year two thousand and six, on the fifth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS EUROPEAN VI AE II HOLDINGS (LUX), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 117.194, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on August 31, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER Q106 G.P., S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117.139, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1262 dated June 29, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.»

IV. The sole shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.»

V. The sole shareholder resolves to amend article 14 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 14.** The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several *ad hoc* agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

VI. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 15.** The manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.»

VII. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons as managers of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the execution of their mandate until the date of their resignation:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Jerry I Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66 Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The sole shareholder is appointed as sole manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Sur-name, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS EUROPEAN VI AE II HOLDINGS (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.194, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER Q106 G.P., S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.139, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1262 en date du 29 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 20.000,-) divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.»

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

V. L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

VII. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur-délégué, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street, Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66 Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. L'associé unique est nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107218.3/211/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

IMMOFONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Hermitage.
R. C. Luxembourg B 22.870.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOFONDS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(105249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HOTEL DES DUCS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 40.915.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL DES DUCS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(105252.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SOLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.607.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SOLAGE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(105085.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

W.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

W.T.M. S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(105086.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 98.276.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36764 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger

Notaire

(105093.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 66.868.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Dupont
Administrateur

(105312.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

COMPAGNIE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 66.868.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Dupont
Administrateur

(105316.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 40.938.

Extrait du procès verbal de la délibération du Conseil d'Administration de la société STERN FINANCE S.A. (la «Société») prise le 12 septembre 2006 au siège social de la société à 16.15 heures

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et de EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l. au poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant à 95, Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et Monsieur André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105328.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.746.

Extrait du procès verbal de la délibération du Conseil d'Administration de la société STERN FINANCE S.A. (la «Société») prise le 12 septembre 2006 au siège social de la société à 16.30 heures.

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et de EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l. au poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant à 95, Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et Monsieur André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et ce avec effet immédiat. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105335.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.416.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2006 à 18.00 heures au siège social

Résolution unique

Conformément à l'article 2 des statuts, l'Assemblée décide, après délibération, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 13, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à partir 1^{er} juillet 2006.

Omissis

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INDESIT COMPANY FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107166.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

ANGIOLUCCI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.772.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2006

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107309.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FYNN, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.175.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of August.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by two of its A proxyholders Mr Frank Verdier and Mr Patrick van Denzen, both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company FYNN S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.175, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st day of June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 22nd day of August 2006 number 1593.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

102224

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated at about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par deux de ses fondateurs de pouvoir A Messieurs Frank Verdier et Patrick van Denzen, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société FYNN, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.175, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 22 août 2006 numéro 1593.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106964.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FYNN, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106965.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102225

ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 106.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012:

- M. André Marchandise, directeur de sociétés, demeurant au 11, avenue Albert 1^{er}, B-4053 Embourg, Président;
- M. Benoît De Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- M. Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- M. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107311.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FOG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.899.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of August.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by two of its A proxyholders Mr Frank Verdier and Mr Patrick van Denzen, both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company FOG, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.899, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th day of July 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par deux de ses fondés de pouvoir A Messieurs Frank Verdier et Patrick van Denzen, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société FOG, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.899, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106966.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FOG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106969.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

RIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 26.907.

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIOLA S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 26.907 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 28 du 1^{er} février 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 9 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 511 du 10 mars 2006.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions cinq cent mille francs suisses (CHF 7.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs suisses en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2006 et au cours en vigueur à cette date de 0,643666 euros pour un franc suisse (CHF 1,-).

2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.995,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-sept mille quatre-cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.827.495,-) représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à quatre millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.822.500,-).

3. Fixation de la valeur nominale des actions de la société à six cent quarante-trois euros (EUR 643,-).

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs suisses en euros avec effet au 1^{er} janvier 2006 et au cours en vigueur à cette date de 0,643666 euros pour un franc suisse (CHF 1,-), de sorte que le capital social est fixé provisoirement à quatre millions huit cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.827.495,-).

Deuxième résolution

Le capital social de la société est réduit par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.995,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions huit cent vingt-sept mille quatre-cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 4.827.495,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale à quatre millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.822.500,-).

Troisième résolution

La valeur nominale des actions de la Société est fixée à six cent quarante-trois euros (EUR 643,-).

Les sept mille cinq cents (7.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de six cent quarante-trois euros (EUR 643,-) chacune seront réparties à la diligence du Conseil d'Administration de la Société entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions huit cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 4.822.500,-), divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de six cent quarante-trois euros (EUR 643,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 18.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107211.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

RIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 26.907.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44086 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107212.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

BOPAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 56.886.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105049.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

BANARAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 66.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105050.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LAVENDER BLUE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.867.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Republic of Seychelles, under the denomination of LAVENDER BLUE LTD, and having its registered office in the Seychelles, registered in the Seychelles under number 019026, incorporated under the laws of The Seychelles by Memorandum and the Articles of Association dated February 17th, 2005.

The meeting is presided by Mrs Nathalie Mager, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Serge Marion, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pier Luigi Tomassi, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the three thousand one hundred (3,100) outstanding shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, representing all of the shares issued in the capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1.- Acceptance of the resignation of the present directors of the Company and discharge to be granted to them;
- 2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, being at the present time the one of the Republic of Seychelles, to a company of Luxembourg nationality, without prior liquidation, with effect from August 28th, 2006;
- 3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of the nationality of the Republic of Seychelles, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously existing under the nationality of the Republic of Seychelles;
- 4.- Fixation of the authorised capital at three hundred and ten thousand Euro (310,000.- EUR), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each;
- 5.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- 6.- Appointment of three directors and of one statutory auditor;

7.- Setting of the duration of the mandates of directors and the statutory auditor;

8.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, by separate polls and without abstentions, the following resolutions by unanimous votes:

First resolution

The General Meeting accepts the resignation of the present Directors of the Company and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until this day.

Second resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, being at the present time the one of the Republic of Seychelles, to the one of the Grand Duchy of Luxembourg, in order that the company be with effect from August 28th, 2006 of Luxembourg nationality.

Third resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Company's financial statements as of August 28th, 2006, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously existing under the nationality of the Republic of Seychelles, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously existing under the laws of the Republic of Seychelles.

Said financial statements as of August 28th, 2006, after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The General Meeting decides to set the authorised capital at three hundred and ten thousand Euro (310,000.- EUR), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

Fifth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, with immediate effect.

Sixth resolution

The General Meeting sets the number of directors at three and that of the auditors at one.

1) The following are appointed directors:

- Mrs Nathalie Mager, private employee, born in F-Longwy, on May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Mr Serge Marion, private employee, born in B-Namur, on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Mrs Helena Di Vito, private employee, born in B-Messancy, on September 8th, 1968, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2) The General Meeting appoints as Statutory Auditor:

ALTER AUDIT, S.à r.l., with registered office in L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 110.675.

Seventh resolution

The General Meeting decides that the mandates of the Directors and the Statutory Auditor shall expire immediately after the annual general meeting to be held during the year 2007.

Valuation

For registration purposes in front of the Luxembourg registration authority, the value of the Company transferred is estimated at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Remich, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à la République des Seychelles sous la dénomination de LAVENDER BLUE LTD, avec siège social aux Seychelles, immatriculée aux Seychelles sous le numéro 019026, constituée sous le régime légal des Seychelles par Memorandum et Statuts datés du 17 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, représentant toutes les actions émises dans le capital de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature ne varietur du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission des directeurs actuels de la Société et décharges à leur accorder;

2.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité de la République des Seychelles, en société de nationalité luxembourgeoise, sans liquidation ni dissolution de la Société, avec effet rétroactif au 28 août 2006;

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de la République des Seychelles, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de la République des Seychelles;

4.- Fixation du capital autorisé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

5.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

6.- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration et nomination d'un commissaire aux comptes;

7.- Fixation de la durée du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;

8.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, par votes séparés, chaque fois à l'unanimité des voix et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des directeurs actuels de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité de la République des Seychelles, en une société de nationalité luxembourgeoise, de sorte que la nationalité de la Société sera avec effet rétroactif au 28 août 2006, luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit de la République des Seychelles, tel qu'établi à la date du 28 août 2006, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de la République des Seychelles, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de la République des Seychelles.

Ledit état financier du 28 août 2006, après signature ne varietur par les parties et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps avec elles.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et le nombre des commissaires aux comptes à un.

1) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- Madame Helena Di Vito, employée privée, né à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2) Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide que le mandat des administrateurs et du commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2007.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement par-devant l'administration luxembourgeoise en charge de l'enregistrement, la valeur de la Société transférée est évaluée à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, P.L. Tomassi, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 septembre 2006, vol. 470, fol. 88, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(107054.4/5770/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

VANSTAR LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.771.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105064.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

T.P.I. TOUTES PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 106.311.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LOHERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

102232

GANGHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 66.871.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105051.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

PABLO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 86.175.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105052.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

CROCUS BUSINESS COMPANY (CBC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 81.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105053.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

BNK4 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 114.096.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Pierre-Yves Champagnon, employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme BNK4 S.A., registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 114.096, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on 29th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 865 of May 3, 2006;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 20th July 2006.

An extract of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- The subscribed share capital of the prenamed société anonyme BNK4 S.A. amounts currently to EUR 38,830.- (thirty-eight thousand eight hundred and thirty Euro), represented by 3,883 (three thousand eight hundred and eighty-three) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, all fully paid up.

II.- On terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) represented by three million (3,000,000), shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per

share and the Board of Directors has been authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the corporation to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- The Board of Directors, in its meeting of the 20th July 2006 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 300.- (three hundred Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount up to EUR 39,130.- (thirty-nine thousand one hundred and thirty Euro), by the creation and issue of 30 (thirty) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- All the existing shareholders having waived their preferential right to subscribe, the Board of Directors has allowed to the subscription of the total new shares Mr Guy Forget, residing in CH-1295 Mies, Switzerland, 1, chemin de la Plage, on payment of a global share premium of EUR 131,010.60 (one hundred and thirty-one thousand ten Euro and sixty cents).

V.- The 30 (thirty) new shares have been entirely subscribed by Mr Guy Forget and fully paid up as well as the share issue premium by contribution in cash in a banking account of the Company, so that a total amount of EUR 131,310.60 (one hundred and thirty-one thousand three hundred and ten Euro and sixty cents) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for renunciations, subscriptions and payments.

Allocation

EUR 300.- (three hundred Euro) are allocated to the share capital and the balance, EUR 131,010.60 (one hundred and thirty-one thousand ten Euro and sixty cents) as aggregated share premium.

VI.- Following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 39,130.- (thirty-nine thousand one hundred and thirty Euro), represented by 3,913 (three thousand nine hundred and thirteen) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, demeurant à Luxembourg,

(ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme BNK4 S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 865 du 3 mai 2006,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 juillet 2006; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de la société anonyme BNK4 S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 38.830.- (trente-huit mille huit cent trente euros), représenté par 3.883 (trois mille huit cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 30.000.000.- (trente millions d'euros) représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, pendant une période expirant cinq ans après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 20 juillet 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 300.- (trois cents euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 39.130.- (trente-neuf mille cent trente euros), par la création et l'émission de 30 (trente) actions nouvelles d'une valeur

nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Tous les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Guy Forget, demeurant à CH-1295 Mies, Switzerland, 1, chemin de la Plage, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 131.010,60 (cent trente et un mille dix euros soixante cents).

V.- Les 30 (trente) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par Monsieur Guy Forget et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme totale de EUR 131.310,60 (cent trente et un mille trois cent dix euros soixante cents) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

Affectation

EUR 300,- (trois cents euros) sont affectés au capital social et le solde de EUR 131.010,60 (cent trente et un mille dix euros soixante cents) en tant que prime d'émission globale.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à EUR 39.130,- (trente-neuf mille cent trente euros), représenté par 3.913 (trois mille neuf cent treize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,-.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 août 2006, vol. 437, fol. 90, case 7. – Reçu 1.313,11. euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(107253.3/242/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

BNK4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 114.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(107254.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7620 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 92.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

EDUMA MARKETING & EDUCATION S.A.

Signature

L'administrateur délégué

(105057.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

MC ANTHONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 56.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

Madame R. Gokke

Le domiciliataire

(105055.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EURONIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 29.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(105056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SAFCON AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 110.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HOSPITALITY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 99.305.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(105290.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**MORRISON HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. HAMRAH INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 116.264.

In the year two thousand and six, on the seventh of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HAMRAH INVESTMENTS S.A., a «société anonyme» (joint stock company), having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, trade register Luxembourg section B number 116.264, incorporated by deed dated on May 5th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1369 of July 15th, 2006; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Julien Rodrigues, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,000 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company into MORRISON HOLDINGS S.A.;
2. Amendment of article 1 of the articles of association in order to reflect the resolution to be taken.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the company into MORRISON HOLDINGS S.A.

Second resolution

The meeting decides to amend article 1 of the articles of association in order to reflect the here-above resolution, by giving it the following wording:

English version:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name MORRISON HOLDINGS S.A. (the «Company»).

French version:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MORRISON HOLDINGS S.A. (la «Société»).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille et six, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAMRAH INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, R.C. Luxembourg section B numéro 116.264, constituée suivant acte reçu le 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1369 du 15 juillet 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Julien Rodrigues, jurist, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en MORRISON HOLDINGS S.A.;

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour refléter la décision à prendre.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en MORRISON HOLDINGS S.A.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts pour refléter la résolution prise ci-avant, lui donnant la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name MORRISON HOLDINGS S.A. (the «Company»).

Version française:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MORRISON HOLDINGS S.A. (la «Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107219.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**MORRISON HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. HAMRAH INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 116.264.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44073 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107222.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 113.348.

In the year two thousand and six, on the fifth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 113.349, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 31, 2006.

The said proxy, signed *in varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP G.P., S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 113.348, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 673 dated April 1, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.»

IV. The sole shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.»

V. The sole shareholder resolves to amend article 14 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

VI. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's article of association as follows:

«**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.»

VII. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons as managers of the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the execution of their mandate until the date of their resignation:

Category A Managers:

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior director European Counsel, born on March 25, 1971 in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr Jerry I. Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The sole shareholder is appointed as sole manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.349, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP G.P., S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.349, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 en date du 1^{er} avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.»

V. L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

VII. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;

- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur-délégué, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;

- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. L'associé unique est nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107067.3/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP G.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 113.348.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44039 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107068.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 53.983.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO LIFE S.A.

Signatures

(105352.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.